

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

DIRECTION

GROUPEMENT OPERATIONNEL

PREVISION

MONTMOROT, le 1^{er} FEV. 2024Le Directeur départemental des Services
d'Incendie et de Secours du JURA

à

Affaire suivie par le Lieutenant 1^{er} classe Nicolas CHARLES-
DEFRANCE

Téléphone secrétariat : 03-84-87-08-09

Fax : 03-84-24-83-83

Courriel : ncharles-defrance@sdis39.fr

REF. : PREV/D-2024-000177-NCD/KC

Mme Christine MICHAUD TERRE D'EMERAUDE
COMMUNAUTE
4 Chemin du Quart
39270 ORGELET**Affaire suivie par Mme Christine MICHAUD****OBJET** : PA-039-333-23-T0004 - Communauté de Communes Terre d'Emeraude - LES QUARRES -
39260 MOIRANS EN MONTAGNE - Zone d'activités économiques Les Quarrés.En référence à la demande de permis d'aménager une zone d'activité citée en objet et reçue le
26/12/2023, j'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes :

Concernant l'accès par les engins de secours :

- le terrain d'assiette de chaque lot doit être desservi en permanence (déneigement notamment) par une voie publique ou privée,
- cette voie doit être utilisable par des engins routiers (pas d'exigence de dispositifs hors route ou tout-terrain),
- la largeur utilisable de chaussée doit être de 3 mètres au minimum,
- la résistance doit être de 16 tonnes au minimum,
- la hauteur libre doit être de 3,50 mètres au minimum,
- si la voie est une impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres, il est nécessaire que les engins de secours puissent faire demi-tour en trois manœuvres maximum. Ces aires de retournement peuvent être constituées par des voies privées, des espaces libres devant les portails. Elles ne sont pas nécessairement identifiées ni dévolues aux seuls engins de secours.

Concernant la défense extérieure contre l'incendie :

- l'objectif de DECI est fixé à **60 m³/h pendant 2 heures à 100 m** de chaque lot. Cet objectif permet de prévoir un équipement commun de DECI pour assurer la couverture de la zone. Cependant, la construction de structures bâtimentaires génératrices de risques nécessitera potentiellement un complément de DECI en fonction de leurs natures.
- Le pétitionnaire se rapprochera du service prévision du SDIS 39 pour avis avant le début des travaux d'implantation de ces équipements.

Pour le Directeur Départemental,
Le Chef du Groupement Opérationnel,

Commandant Frédéric TISSERANT

Copie :

Bureau PRS secteur Sud

Chef de centre du CIS Moirans en Montagne